

CHARTE DES UTILISATEURS

Guide pratique



La charte des utilisateurs est destinée à permettre aux utilisateurs de nos services de connaître nos engagements à leur égard.

Elle précise les procédures de contestation ou de réclamation dont ils disposent.

Elle rappelle aussi les dispositions prises par les Intercommunales pour informer les citoyens.

AU SOMMAIRE

➤ Missions des Intercommunales	5
➤ Identification des utilisateurs de nos services.....	9
➤ Services aux utilisateurs : les engagements d'IDELUX	10
➤ Procédures de contestation ou de réclamation	11
➤ Autres dispositions décrétales pour informer les citoyens.....	11
➤ Services de nos Intercommunales.....	12
➤ Présentation des services.....	13

Missions des Intercommunales

Mission générale attribuée à IDELUX

Les intercommunales d'IDELUX ont pour mission d'assurer, dans le cadre de la réalisation de leurs métiers, un plus grand bien-être aux habitants de leurs territoires d'action.

Validée par les élus provinciaux et communaux, ainsi que par nos associés privés, cette mission est d'intérêt général.

Pour contribuer à son exécution, chaque intercommunale d'IDELUX s'est vu attribuer des missions particulières.

Missions particulières

IDELUX DÉVELOPPEMENT

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe à l'intercommunale IDELUX Développement (Intercommunale pour le Développement économique durable de la province de Luxembourg) de promouvoir le développement économique de la province de Luxembourg en coopération avec les autorités compétentes et les entrepreneurs privés.

Pour effectuer cette mission, IDELUX Développement peut notamment favoriser l'aménagement de l'ensemble de son territoire, établir de nouvelles activités économiques, reconverter ou étendre celles qui existent.

- Ainsi, IDELUX Développement a pour objet d'acquérir, de concevoir, de construire, de transformer, d'aménager ou d'équiper des immeubles destinés à être affectés à des fins industrielles, artisanales, commerciales et de services ; de vendre, concéder ou louer des terrains ou des bâtiments à des personnes physiques ou morales de droit privé ou public avec charge de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été aménagés.
- IDELUX Développement peut participer à la création et assumer la gestion d'infrastructures utiles au développement économique.
 - Elle peut concourir à l'établissement de plans d'aménagement et en assurer l'exécution (comme prévu notamment dans le Code wallon de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme approuvé par l'Exécutif régional wallon du quatorze mai mil neuf cent quatre-vingt-quatre et ses modifications subséquentes).
 - Elle peut ainsi prêter ses bons offices à tous les pouvoirs publics pour favoriser la coordination des travaux nécessaires à l'aménagement du territoire et au développement des régions en cause et jouer, avec l'accord de ces pouvoirs publics, le rôle de représentant des intérêts économiques de ces régions.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, dans le cadre de secteurs particuliers (structures strictement internes constituées par un ou plusieurs associés sous forme d'une subdivision territoriale (secteur géographique) et/ou d'une subdivision matérielle (secteur gérant une partie de l'objet social), il incombe ensuite à l'intercommunale IDELUX Développement d'assumer la mission suivante :

Secteur « Centre de valorisation de la viande à Bastogne »

- Assumer l'ensemble des opérations relatives à la création et à la gestion d'un centre de valorisation de la viande principalement bovine pour le Centre Ardenne, situé sur la zone industrielle de Bastogne, comprenant un marché couvert et un abattoir avec installations connexes.
- À cet égard, concevoir, étudier, réaliser ou faire réaliser, financer ou faire financer, mettre en service, promouvoir, gérer ou faire gérer tout équipement ou partie d'équipement nécessaire à l'accomplissement de son objet.

IDELUX EAU

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe tout d'abord à l'intercommunale IDELUX Eau :

- ▶ D'assumer les missions d'aménagement, de régularisation et d'amélioration de la qualité des cours d'eau de la province, ainsi que de constitution de réserves d'eau en prévision de la couverture des besoins alimentaires et des nécessités économiques, ce qui suppose notamment :
 - l'étude, l'exécution, l'exploitation industrielle et touristique et la gestion des ouvrages, barrages, retenues, captages, installations, conduites... à édifier à cette fin ;
 - l'étude, la création, l'exploitation et la gestion à partir des ouvrages visés (point précédent) d'un réseau de distribution d'eau pouvant couvrir tout le territoire de la province ;
 - l'étude, la création, l'exploitation et la gestion de stations d'épuration des eaux, de réseaux de collecte et de leurs installations annexes ;
 - la possibilité de s'intéresser à toute initiative et à toute activité d'entreprises ou d'institutions ayant pour objet la protection de l'eau, sa valorisation et son utilisation à des fins alimentaires ou économiques ;
 - l'apport de son concours dans le domaine de l'alimentation en eau, de l'égouttage et de la gestion des cours d'eau par voie de convention spécifique et individuelle passée entre la commune et l'association.
- ▶ D'assumer les missions réservées aux organismes agréés en exécution des articles 343, 344 et 345 du décret du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, ce qui suppose notamment de :
 - « contribuer à l'élaboration des programmes d'assainissement en exécution du plan de gestion de bassins hydrographiques et assurer le service d'assainissement ;
 - assurer la maîtrise de la conception, de la réalisation et de l'aménagement des ouvrages destinés à collecter et à épurer les eaux usées provenant des égouts publics ;
 - gérer, exploiter et améliorer l'efficacité des installations assurant, dans le ressort territorial de l'organisme, l'épuration des eaux usées collectées par les égouts publics ;
 - tenir une comptabilité distincte pour ses opérations d'épuration et répondant aux règles fixées par le Gouvernement ;
 - d'accepter et éliminer dans les stations d'épuration prévues à cet effet les gadoues remises par les vidangeurs agréés ;
 - participer à la réalisation des plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique et à leurs révisions sous la responsabilité et la supervision de la SPGE ;
 - exécuter, à la demande de la SPGE, d'autres missions en matière d'épuration des eaux usées ;
 - informer la DGRNE, Division de l'eau, de l'arrivée d'effluents anormaux et des perturbations des eaux usées à traiter constatées dans son ressort territorial ;
 - organiser, avec les communes qui se situent dans le ressort territorial de l'organisme, une parfaite collaboration entre l'épuration et l'égouttage communal » ;
 - rendre des avis aux exploitants qui se raccordent au réseau d'égouttage ou de collecte, concernant les déversements des eaux usées industrielles selon les modalités fixées par le Gouvernement ;
 - assurer les missions de gestion publique de l'assainissement autonome déléguées par la SPGE.
- ▶ D'aider les associés des Intercommunales à appliquer une politique rationnelle et cohérente de la gestion du cycle de l'eau eu égard aux contraintes et obligations découlant notamment de la législation et de la réglementation en vigueur.
- ▶ D'apporter aux pouvoirs supérieurs, agissant dans la sphère de leurs compétences, sa collaboration à l'étude et à la solution pratique des problèmes d'eau.
- ▶ De prêter son concours et prester des services pour le compte des pouvoirs publics associés dans les domaines suivants :
 - la réalisation d'études, recherches et développements ;
 - le montage ou l'assistance au montage et l'exploitation de projets, mobiliers ou immobiliers ;
 - la création, le développement, le financement, la promotion, la gestion et l'exploitation d'un système original d'informations géographiques, numériques ou alphanumériques, capable de s'intégrer dans un système d'informations plus général, susceptible de répondre aux attentes et aux besoins des communes ainsi qu'à d'autres partenaires détenteurs ou utilisateurs de données.

À noter : Depuis 2020, IDELUX Eau élabore des contrats d'assainissement avec les industriels rejetant leurs eaux usées vers ses stations d'épuration.

IDELUX ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe à l'intercommunale IDELUX Environnement de protéger et valoriser l'environnement dans un souci de développement durable.

► Hygiène et salubrité publique :

- Développer et mettre en œuvre des politiques de prévention des déchets ;
- Organiser des filières de recyclage, de valorisation, ... ;
- Eliminer les déchets qui ne sont ni recyclables, ni valorisables ;
- Améliorer la propreté publique.

En conséquence, les activités d'IDELUX Environnement comprennent notamment :

- l'étude, la création, le financement et la gestion de tous services et équipements relatifs à tous les types de déchets ;
- l'affectation, l'aménagement et l'équipement d'immeubles en rapport avec ses activités ;
- la vente, la concession ou la location de tout service et équipement en rapport avec ses activités ;
- la réalisation d'études, recherches et développements en rapport avec ses activités ;
- la valorisation du savoir-faire acquis ;
- l'assistance aux associés.

Ses activités s'étendent à l'ensemble du territoire des 44 communes de la province de Luxembourg ainsi qu'au territoire de 11 communes de la province de Liège entrant dans le périmètre utile des installations d'IDELUX Environnement.

Dès lors par leur adhésion, toutes les communes associées se dessaisissent de manière exclusive envers l'Intercommunale :

- de la sensibilisation et l'accompagnement des producteurs de déchets à la prévention et au tri ;
- de l'organisation de collectes de déchets via les recyparcs et autres points d'apports volontaires, dont l'organisation de la collecte en porte-à-porte des emballages PMC via le sac bleu ;
- de l'organisation de la collecte en porte-à-porte des emballages PMC via le sac bleu ;
- du traitement et de la commercialisation des produits provenant du traitement desdits déchets ou provenant d'autres ressources.

En outre, certaines communes associées se sont dessaisies de manière exclusive envers l'Intercommunale des activités ci-après :

- l'organisation de la collecte des encombrants en porte-à-porte ;
- l'organisation de la collecte séparée de la fraction fermentescible (matières organiques ou MO) et de la fraction sèche des ordures ménagères (fraction résiduelle ou FR) en porte-à-porte.
- Assistance aux pouvoirs publics associés :
 - Réaliser des études, recherches et développements en rapport avec sa mission ;
 - Monter ou assister au montage et exploiter des projets mobiliers ou immobiliers.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, IDELUX Environnement peut exercer ses activités dans le cadre de « secteurs » (structures strictement internes constituées par un ou plusieurs associés sous forme d'une subdivision territoriale (secteur géographique) et/ou d'une subdivision matérielle (secteur gérant une partie de l'objet social). Ceci en vue d'assurer une meilleure efficacité de son action.

IDELUX FINANCES

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe à l'intercommunale IDELUX de favoriser le développement économique de la Province de Luxembourg en aidant toute personne physique ou morale souhaitant développer une activité économique, commerciale ou industrielle à s'y installer. La finalité de l'association étant en outre, sur les différents sites d'activités économiques ainsi créés, de développer de l'emploi et d'ensuite le maintenir.

A cette fin, elle peut octroyer des crédits et prêts relatifs à tout type de biens et droits, mobiliers ou immobiliers, dans la mesure où ces opérations ne sont pas réservées aux banques et aux institutions de crédit.

IDELUX PROJETS PUBLICS

Conformément à l'article 2 de ses statuts, il incombe à l'intercommunale IDELUX Projets publics d'assurer des prestations de services et de monter des projets mobiliers ou immobiliers rentrant dans le domaine de compétences des communes et de la Province.

► IDELUX Projets publics intervient plus particulièrement :

- dans les matières touristiques, culturelles et sportives ;
- dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine ;
- en matière économique, à l'exclusion toutefois de la création et de la gestion de zones d'activités, de la vente des terrains sur ces zones, de la mise à disposition des entreprises d'un parc immobilier, de la prospection, de la création et du soutien des activités économiques ainsi que des matières liées à la protection et à la valorisation de l'environnement.

► Dans ce cadre, IDELUX Projets publics peut acquérir, concevoir, construire, transformer, aménager ou équiper des immeubles ; vendre, concéder ou louer des terrains ou des bâtiments à des personnes physiques ou morales de droit privé ou public avec charge de les utiliser aux fins pour lesquelles ils ont été aménagés.

Conformément à l'article 3 de ses statuts, dans le cadre de secteurs particuliers (structures strictement internes constituées par un ou plusieurs associés sous forme d'une subdivision territoriale (secteur géographique) et/ou d'une subdivision matérielle (secteur gérant une partie de l'objet social), il incombe ensuite à l'intercommunale IDELUX Projets publics d'assumer les missions suivantes :

Secteur « Services communaux et sportifs de la Ville de Bastogne »

- Mettre à disposition des services de la Ville de Bastogne des infrastructures modernes nécessaires à l'exercice de leurs missions en matière de travaux.
- Créer, financer, promouvoir, gérer et exploiter le Centre sportif de la Porte de Trèves ainsi que le tennis de Renval sis à Bastogne.

Secteur « Durbuy »

(ancien « Secteur touristique des Hazalles à Durbuy »)

- Réaliser toutes les opérations nécessaires au développement, sur le territoire de la commune de Durbuy, d'infrastructures touristiques, récréatives, sportives et culturelles.
- À cet égard, concevoir, étudier, réaliser ou faire réaliser, financer ou faire financer, mettre en service, promouvoir, gérer ou faire gérer tout équipement ou partie d'équipement nécessaire à l'accomplissement de son objet.

Secteur « Centre-ville à Bouillon »

- Réaliser toutes les opérations nécessaires à l'assainissement et au réaménagement de l'ancien site Devilca et du couvent des Sépulcrines au centre de Bouillon.
- À cet égard, concevoir, étudier, réaliser ou faire réaliser, financer ou faire financer, mettre en service, promouvoir, gérer ou faire gérer tout équipement ou partie d'équipement nécessaire à l'accomplissement de son objet.

Secteur « Houffalize – Cité des Enfants »

- Étudier, réaliser, financer, promouvoir et exploiter les bâtiments, infrastructures, équipements du projet « Houffalize –Cité des Enfants » qui comportent notamment les locaux d'accueil, de spectacle multimédia, de zone interactive et de plaine de jeux.

Secteur « Développement touristique du centre-ville de Vielsalm »

- Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du projet de développement touristique du centre-ville de Vielsalm et comportant, en première phase, l'Archéoscope du Pays de Salm et, ultérieurement, tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement destiné à revitaliser le potentiel touristique, culturel ou architectural du centre-ville.

Secteur « Parc forestier récréatif et pédagogique de Dochamps »

- Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements faisant partie du Parc forestier récréatif et pédagogique à Dochamps et comportant le parc proprement dit, et tout autre bâtiment, infrastructure ou équipement concourant aux objectifs de sensibilisation à l'environnement, d'animation touristique et de promotion d'activités sportives en milieu naturel du projet.

Secteur « Développement d'équipements touristiques à Bastogne »

(ancien « Pôle touristique du Quartier Latin à Bastogne »)

- Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter les bâtiments, infrastructures et équipements situés sur le territoire de la commune de Bastogne.

Secteur « Équipements sportifs et culturels à Virton »

Étudier, réaliser, financer, promouvoir, exploiter ou faire exploiter des bâtiments, infrastructures et équipements sportifs et culturels situés dans l'arrondissement de Virton, ou y organiser des événements.

Autres opérations se rapportant aux missions des Intercommunales

Chacune des Intercommunales peut en outre accomplir toute opération généralement quelconque, mobilière ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement à sa finalité sociale ou de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut prendre des participations dans d'autres personnes morales ou s'associer avec d'autres personnes physiques ou morales, de droit privé ou de droit public, et conclure, notamment avec d'autres intercommunales et avec les communes, des conventions pour une durée déterminée ou indéterminée relatives à des objets, fournitures et services qui concourent à la réalisation de sa finalité sociale.

Identification des utilisateurs de nos services

Dans le cadre de ses missions particulières, chaque Intercommunale est amenée à rendre des services à des utilisateurs.

Par « utilisateur », nous entendons :

- **l'utilisateur contractuel** : usager dont les droits et obligations sont organisés dans une convention ou dans le cadre de la tarification applicable à la relation « in house » ;
- **l'utilisateur non contractuel** : bien que n'étant pas lié par un contrat avec l'Intercommunale, il bénéficie directement de ses services. Par souci de simplicité, nous parlerons désormais de « client » pour citer ces deux profils d'utilisateurs dans le Guide pratique.

Par contre, **les tiers** qui ne sont ni bénéficiaires directs de l'un des services énumérés ci-devant, ni parties à une convention passée avec l'Intercommunale ne sont pas considérés comme des utilisateurs au sens de ce guide.

Les services rendus en interne ne rentrent pas non plus dans son champ d'application.

Services aux utilisateurs : les engagements d'IDELUX

Pour assurer des services optima, tous nos projets, actions, comportements et attitudes sont inspirés par quatre valeurs fondamentales, indissociables et d'égale importance. Ils doivent en outre faire l'objet d'une information adéquate à l'attention de nos clients potentiels et être assurés dans le respect des principes de bonne administration.

Quatre valeurs fondamentales : EQER

Ces valeurs fondamentales sont reprises intégralement sur le site internet d'IDELUX.

ESPRIT D'ÉQUIPE

L'esprit d'équipe est pour nous une condition nécessaire pour obtenir de bons résultats.

Nous privilégions le travail en équipes interdisciplinaires et la réussite collective.

Pour être efficaces et développer des services de qualité, nous faisons aussi équipe avec nos interlocuteurs extérieurs via la volonté de relations entre partenaires qui se font mutuellement confiance. Nous poursuivons une mission d'intérêt général qui intègre une responsabilité sociétale.

QUALITÉ

Nous répondons au mieux aux besoins et aux attentes légitimes de nos clients – internes et externes – en y apportant notre plus-value. Pour y parvenir, nous entretenons une veille dans le cadre de nos métiers sur les nouveaux besoins potentiels de la société. La qualité du service rendu est une priorité. Nous mettons tout en œuvre pour en faire bénéficier les citoyens, partenaires, entreprises avec lesquels nous sommes en interaction. Notre conviction est que la qualité résulte de la convergence des efforts individuels.

ENGAGEMENT

Nous aspirons à exceller dans nos métiers. Orienter au mieux les ressources de notre organisation au profit de l'intérêt général est une vraie source de motivation.

Exceller dans nos métiers, c'est pour nous faire preuve d'engagement, de dévouement et de persévérance ; c'est être ouverts aux changements pour fournir des réponses à la mesure des nouveaux défis qui se présentent.

Pour évoluer de manière positive, nous osons évaluer le fonctionnement de notre organisation tout comme notre propre fonctionnement.

RESPECT

Nous nous engageons à traiter tout un chacun – collègues, citoyens, partenaires – avec bienveillance et équité.

Nous appliquons les principes de neutralité et de proactivité dans toutes nos relations.

Nous motivons nos décisions, optons pour le dialogue et la confiance et respectons nos engagements.

Nous affichons sans équivoque les objectifs que nous envisageons et les résultats que nous obtenons.

Nous exerçons nos métiers dans le respect du développement durable.

Nous soutenons l'épanouissement personnel et professionnel de chaque collaborateur d'IDELUX.

Une information complète et adéquate

Chacune des entités du Groupe a le devoir de diffuser et de vulgariser par tous les vecteurs de communication adéquats les axes majeurs de sa politique. Cette obligation inclut les services qu'elle offre à ses « clients ».

Cette information est mise à la disposition de tous les clients via le site internet d'IDELUX au travers, notamment, du Plan stratégique adopté par les organes de chaque Intercommunale.

Pour chaque type de service qu'elle offre, chacune des entités d'IDELUX doit en outre prendre toutes les initiatives utiles pour informer complètement ses clients en communiquant les informations minimales suivantes :

- identifier la personne responsable du service et le contact, ainsi que leurs coordonnées ;
- décrire les modalités d'introduction d'une demande de service ;
- préciser les conditions et modalités de mise en œuvre du service ;
- préciser le tarif applicable.

Procédures de contestation ou de réclamation

Les procédures de contestation ou de réclamation « interne »

Les procédures de contestation ou de réclamation « interne » sont des procédures introduites par le client auprès des services de l'Intercommunale elle-même. Ces procédures sont de deux types :

- en premier degré, il s'agit d'une procédure de réclamation auprès de la personne responsable du service concerné et renseignée comme telle à cet effet ;
- en dernier recours, il s'agit d'une procédure de réclamation introduite auprès de la Direction générale d'IDELUX.

Dans les deux cas, si le délai de traitement de la plainte risque d'être supérieur à quinze jours, le responsable du traitement de celle-ci en accuse réception par courrier adressé au plaignant.

S'il ne peut être fait droit à la plainte, la décision est motivée. Le plaignant en est informé dans les meilleurs délais.

Le service de médiation « intercommunale »

Lorsque ce service sera mis en place au niveau de la Wallonie, le courrier refusant de faire droit à la plainte informera le plaignant de cette possibilité de recours et fournira au minimum les coordonnées et l'endroit où l'utilisateur pourra se renseigner sur la procédure à suivre.

Le contentieux administratif ou judiciaire

Dans la mesure où la plainte ouvre le droit à un recours administratif ou judiciaire, il en sera fait état dans le courrier notifiant le refus de faire droit aux arguments du plaignant en précisant la juridiction compétente, ses coordonnées et, le cas échéant, la méthode d'introduction de la procédure.

Autres dispositions décrétales pour informer les citoyens

L'attention de nos clients est attirée sur le fait qu'il existe aussi des normes juridiques qui mettent en œuvre le droit à l'information. Parmi celles-ci, nous relevons :

- le décret du 13 juin 1991 concernant l'information relative à l'environnement ;
- le décret du 7 mars 2001 sur la publicité de l'administration dans les intercommunales wallonnes ;
- le décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopération entre communes.

SERVICES DE NOS INTERCOMMUNALES

IDELUX Développement	Clients	13
STRATÉGIE TERRITORIALE	Groupe IDELUX, communes, partenaires transfrontaliers, entreprises	13
PROSPECTION ET ANIMATION ÉCONOMIQUE (PAE)		14
Pôle implantation des entreprises	Entreprises	14
Clubs d'entreprises	Entreprises/communes	14
Concertation avec les communes	Entreprises/communes	14
Pôle accompagnement des entreprises	Entreprises	15
Prospection	Entreprises	15
SERVICE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT (SDE)	Groupe IDELUX, communes, entreprises, indépendants	16
SERVICE IMMOBILIER (SI)	Groupe IDELUX, entreprises, communes	16
DÉVELOPPEMENT DE PROJETS (DDP)		17
Maîtrise d'ouvrage pour le développement de parcs d'activités économiques	Communes	17
Partenariats public-privé	Communes	17
IDELUX Eau	Clients	18
Eau potable : accompagner l'autonomie communale	Communes, SPGE	18
Gestion de l'assainissement collectif	Communes, SPGE	19
Réseaux d'égouttage : aide à la gestion	Communes, SPGE	20
Gestion des eaux pluviales	Communes, particuliers	20
Les conseillers en environnement	Communes	20
Missions déléguées en matière d'assainissement	Communes, SPGE, particuliers	21
Élaboration de projets transfrontaliers	Communes, Province, institutions publiques	21
Coopération au développement	Communes, Province, institutions publiques	21
IDELUX Environnement	Clients	22
LOGISTIQUE		22
Collectes des déchets ménagers	Communes/PME	22
Recyparcs et bulles à verre	Communes/PME	22
SENSIBILISATION		23
Conseillers en environnement	Communes/PME	23
EXPLOITATION		24
Tri, conditionnement et traitement des déchets	Communes/indépendants/entreprises	24
Accueil de déchets dans nos infrastructures de collecte et de traitement	Entreprises (PME/PMI)/indépendants	24
EMAS		24
IDELUX Finances	Clients	25
Financement immobilier d'entreprises	Entreprises	25
Capital à risque	Entreprises	25
IDELUX Projets publics	Clients	26
Conseils en montage de projets	Communes, Province	26
Assistance à maîtrise d'ouvrage	Communes, Province	26

IDELUX DÉVELOPPEMENT

Nous soutenons le dynamisme économique du Luxembourg belge

Nous renforçons les attraits de notre région pour y accueillir de nouveaux investisseurs, en particulier dans six secteurs clés, sans exclusive : spatial, logistique, bois, tourisme, agroalimentaire et sciences du vivant.

Sur le terrain, nos animateurs économiques, le Centre d'innovation, le Service immobilier et le Service droit de l'environnement épaulent les entreprises.

Un leitmotiv : susciter la création d'emplois de qualité et contribuer au bien-être de tous.



STRATÉGIE TERRITORIALE

Le département Stratégie territoriale est un service support pour IDELUX.

Ses missions :

- renforcer la connaissance du territoire via des analyses socio-économiques ;
- renforcer la structure territoriale et mettre en œuvre le Schéma de développement territorial de la Wallonie (SDT-W) via REMALUX, les stratégies transfrontalières ;
- accompagner les équipes dans l'obtention de fonds européens pour la programmation 2021-2027 et wallons pour des projets structurants pour le territoire et pour répondre aux enjeux de celui-ci.

Ces missions font l'objet de partenariats internes et externes.

CONTACTS

Alexandre PETIT
chef de service
alexandre.petit@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 89
GSM : +32 495 53 00 17

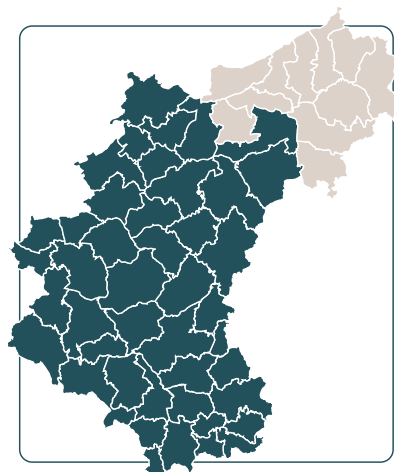
Suzanne KEIGNAERT
conseillère
suzanne.keignaert@idelux.be
GSM : +32 492 18 64 84

Estelle PAQUAY
conseillère
estelle.paquay@idelux.be
Tél. : +32 63 63 44 13
GSM : +32 492 15 55 51

Mélanie PAULY
chargée de mission
melanie.pauly@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 47

CLIENTS

IDELUX, communes, partenaires transfrontaliers, entreprises, pouvoirs publics



PROSPECTION ET ANIMATION ÉCONOMIQUE

Responsable du département

Vincent WILKIN

directeur du département PAE
vincent.wilkin@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 45
GSM : +32 496 57 36 86

Pôle implantation des entreprises

Joël MARINOZZI

chef de service
joel.marinozzi@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 59
GSM : +32 499 94 70 81

IDELUX Développement propose des terrains et des bâtiments (halls relais, centres d'entreprises) adaptés aux besoins des entreprises. Elle facilite les démarches nécessaires à l'achat d'un terrain, soutient les entreprises pour obtenir les aides à l'investissement et suggère des pistes pour financer le projet.

Elle coordonne les démarches nécessaires au succès du projet avec les opérateurs publics concernés. Elle gère 52 parcs d'activités économiques.

En outre, IDELUX Développement :

- assure une concertation permanente avec les autorités locales ;
- gère le secrétariat des contrats de copropriété existant sur certains parcs ;
- fournit des services de gérance d'immeubles (centres d'entreprises) ;
- suscite la création de clubs d'entreprises.

Clubs d'entreprises

Les clubs d'entreprises créés par IDELUX Développement regroupent les entreprises présentes sur un même parc d'activités économiques ou sur un ensemble de parcs d'une même région.

Ces clubs permettent à leurs membres de :

- partager leurs expériences ;
- trouver des solutions communes ;
- mutualiser certains services (collecte de déchets, sécurité...);
- servir d'interlocuteurs pour les représenter auprès des autorités locales.

Chaque club est présidé par un chef d'entreprise. Le secrétariat est assuré par un conseiller entreprises d'IDELUX Développement.

Concertation avec les communes

Les comités de concertation concernent à ce jour 32 communes disposant de parc(s) d'activités sur leur territoire. Deux fois l'an, ils se réunissent pour les informer de l'avancement des travaux d'équipement et d'infrastructures des parcs ainsi que des contacts en cours avec des candidats investisseurs. Ils permettent aussi d'échanger sur de nouveaux projets. Les communes ne disposant pas de parc d'activités économiques sont également rencontrées une fois par année.

CONTACTS

Fabienne MEODE

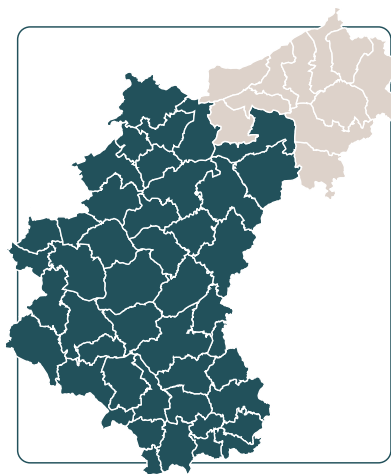
conseillère entreprises
Durbuy, Érezée, Hotton,
Marche-en-Famenne, Nassogne
fabienne.meode@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 62
GSM : +32 498 97 24 36

Arnaud SCHMITZ

conseiller entreprises
Attert, Arlon, Aubange, Bertogne,
Bertrix, Fauvillers, Léglise, Libramont,
Martelange, Messancy, Musson,
Neufchâteau, Saint-Hubert,
Saint-Léger, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre
arnaud.schmitz@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 50
GSM : +32 496 57 36 85

CLIENTS

Entreprises, communes



Julien TYCHON

conseiller entreprises
Bastogne, Bouillon, Chiny, Daverdisse,
Étalle, Florenville, Habay, Herbeumont,
Libin, Meix-devant-Virton, Paliseul,
Rouvroy, Tellin, Tintigny, Virton, Wellin
julien.tychon@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 12
GSM : +32 492 19 06 88

Stéphane WILKIN

conseiller entreprises
Gouvy, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Rendeux, Tenneville, Vielsalm
stephane.wilkin@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 30
GSM : +32 496 57 36 82

Pôle accompagnement des entreprises

Laurence LEBLANC

chef de service
laurence.leblanc@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 99
GSM : +32 495 51 83 05

Dans le cadre du Centre européen d'entreprises et d'innovation (CEEI), IDELUX Développement sensibilise, informe, héberge et accompagne les projets innovants des entreprises : recours à un « talent pool », aide au montage financier, insertion dans des projets technologiques.

Des services spécialisés sont également proposés aux entreprises :

- l'économie circulaire,
- la gestion de l'information (l'intelligence stratégique).

L'équipe d'IDELUX Innovation accompagne en outre :

- les start-up lors du démarrage de leur activité ;
- les entreprises en croissance via un suivi individualisé ;
- l'ancrage local dans l'industrie manufacturière.

Enfin, une attention particulière est portée sur le développement des secteurs prioritaires et, de façon spécifique, sur le développement des écosystèmes « spatial » à Galaxia et « biotech » à Novalis.

Site web : www.ideluxinnovation.be

CONTACTS

Gaëtan DETROZ

conseiller entreprises bois
gaetan.detroz@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 66
GSM : +32 476 47 46 45

Marie-Laurence DUPONT

conseillère entreprises start-up/bas carbone
marie-laurence.dupont@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 44
GSM : +32 492 15 09 30

Hugues HENRION

coordinateur - programme d'incubation ESA-BIC
hugues.henrion@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 92
GSM : +32 492 34 81 39

Christelle HENROTIN

conseillère entreprises biotech
christelle.henrotin@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 67
GSM : +32 492 18 26 39

Logan MORAY

conseiller entreprise croissance/bas carbone
logan.moray@idelux.be
GSM : +32 471 34 29 30

Prospection

Sans exclusive, IDELUX Développement a choisi d'orienter sa stratégie de prospection sur les 6 secteurs prioritaires que sont : la logistique, le spatial, l'agroalimentaire, le bois, les sciences du vivant et le tourisme.

Site web : www.investinluxembourg.be

CONTACTS

Joël MARINOZZI

chef de service
joel.marinozzi@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 59
GSM : +32 499 94 70 81
www.ardennelogsitics.be

Jean-François HAINAUX

prospecteur
jean-francois.hainaux@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 08
GSM : +32 497 57 45 92

SERVICE DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Service Droit de l'environnement est à votre disposition pour gérer intégralement les dossiers de demande de permis unique, permis d'environnement, permis d'urbanisme et permis intégré :

- rédaction du formulaire de demande et de ses annexes ;
- suivi du dossier auprès des administrations ;
- définition du cadre juridique du volet urbanistique ;
- résolution des difficultés juridiques et techniques ;
- accompagnement juridique à la mise en œuvre des permis (formalités post-décision...).

Le Service preste aussi des missions de consultance juridique pour les dossiers qui vont au-delà de la simple demande d'autorisation ou hors ce type de demande. Il organise des formations.

CONTACTS

Laurence BARNICH

chef de service
laurence.barnich@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 22
GSM : +32 495 58 51 81

Olivier LEFFIN

gestionnaire permis
olivier.leffin@idelux.be
tél. : +32 80 22 18 54
GSM : +32 498 90 66 58

Charlotte LERUSE

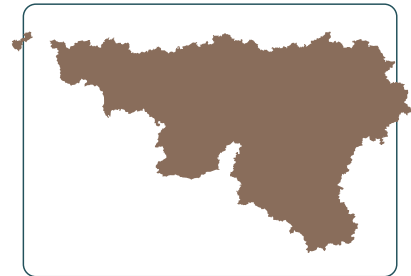
conseillère juridique
charlotte.leruse@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 79
GSM : +32 496 27 80 63

Céline REZETTE

conseillère juridique
celine.rezette@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 60
GSM : +32 477 33 58 28

CLIENTS

IDELUX, communes, entreprises, indépendants



Sophie WILMOTTE

conseillère juridique
sophie.wilmotte@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 30
GSM : +32 490 49 99 05

SERVICE IMMOBILIER

Le Service immobilier réalise les acquisitions, les expertises immobilières et les plans d'emprises liés aux activités d'IDELUX.

Il établit aussi, après signature du compromis de vente, les plans de mesurage/bornage pour le compte d'entreprises qui ont choisi de s'implanter sur un des parcs d'activités économiques d'IDELUX Développement.

Le Service collabore aussi à des missions pour compte des communes et des exploitants de carrières, en matière d'expropriation - de l'obtention de l'arrêté aux acquisitions amiables ou judiciaires.

CONTACTS

Raphaël RUTER

responsable du Service immobilier
raphael.ruter@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 61
gsm : +32 496 57 36 87

Nicolas FREDERICK

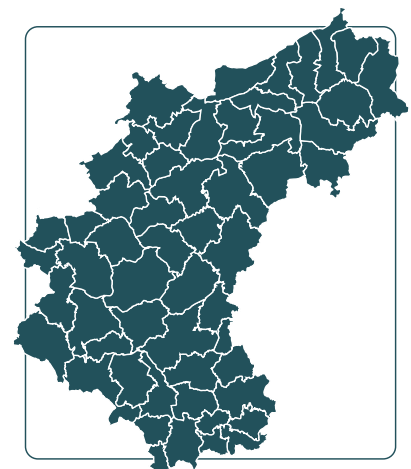
géomètre-expert
nicolas.frederick@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 34
GSM : +32 499 26 95 18

Xavier PIRARD

géomètre-expert
xavier.pirard@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 55
GSM : +32 496 27 60 86

CLIENTS

IDELUX, entreprises, communes



DÉVELOPPEMENT DE PROJETS

Maîtrise d'ouvrage pour le développement de parcs d'activités économiques

IDELUX Développement assume directement le risque opérationnel et financier de l'équipement des parcs d'activités économiques qu'elle gère : études préalables, achat et équipement des terrains, réalisation d'infrastructures d'accueil (halls relais, centres d'entreprises), commercialisation et gestion long terme. Une seule obligation pour les communes : reprendre les équipements subsidiés (voiries, etc.) qui entrent dans le domaine public. IDELUX Développement renouvelle le stock de terrains disponibles.

Partenariats public-privé

IDELUX Développement peut initier le montage de projets en partenariat avec le privé dans la mesure où elle maîtrise le foncier ou est capable de l'obtenir (option d'achat, compromis...). Notre expérience : mix de centres-villes (logements, commerces, services...) ; écoquartiers ; immobilier touristique.

Notre méthode

Étape 1 : Position des partenaires publics sur le projet souhaité.

Étape 2 : Détermination du concept à mettre en place au départ d'études urbanistique/technique et économique.

Étape 3 : Après approbation du concept proposé par le partenaire public, rédaction et commercialisation d'un appel à partenaires privés.

Étape 4 : Négociation avec le/s partenaire/s retenu/s en vue de conclure un partenariat d'accord.

Étape 5 : Exécution des accords selon la formule juridique choisie (bail emphytéotique, société mixte...) en veillant à ce que le concept approuvé par le partenaire public soit respecté dans la durée.

CONTACTS

Jacques HANSEL

directeur du département Développement de projets
jacques.hansel@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 60
GSM : +32 495 53 51 00

Jean-Philippe ROISEUX

chef de service
jean-philippe.roiseux@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 65
GSM : +32 493 24 72 99

Carole BOURCY

chef de projets
carole.bourcy@idelux.be
tél. : +32 63 63 44 15
GSM : +32 471 79 80 44

David BRAIBANT

chef de projets
david.braibant@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 67
GSM : +32 499 86 79 48

Sébastien DUBOIS

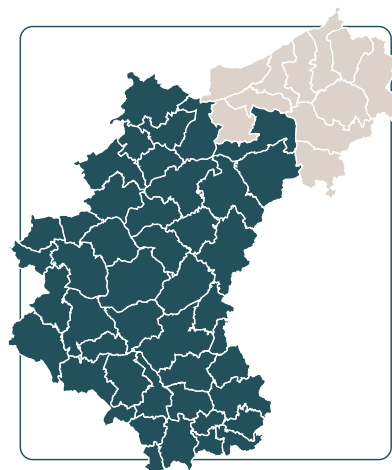
chef de projets
sebastien.dubois@idelux.be
tél. : 32 63 23 19 68
GSM : +32 484 73 14 46

Pierre LAFFINEUR

chef de projets
pierre.laffineur@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 78
GSM : +32 490 49 99 04

CLIENTS

Communes



Coralie MEURIS

chef de projets
coralie.meuris@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 33
GSM : +32 492 23 13 02

Delphine PAQUAY

chef de projets
delphine.paquay@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 04
GSM : +32 494 07 66 44

Philippe RASKINET

chef de projets
philippe.raskinet@idelux.be
tél. : +32 63 23 14 09
GSM : +32 0492 15 09 70

IDELUX EAU

L'eau est un bien précieux !

Nous agissons pour préserver nos ressources en eau.

Du captage au robinet, de l'égout au cours d'eau, nous accompagnons les communes dans la sécurisation de leurs ressources en eau, dans leurs projets de production/distribution d'eau potable et pour la réalisation de leurs égouts.

Nous sommes au côté des communes dans leurs projets de gestion des eaux pluviales et dans l'application des législations relatives à l'eau au travers des actions de sensibilisation, de conseil et de vulgarisation de nos conseillers en environnement.

Nous étudions et construisons les stations d'épuration et leurs collecteurs, nous épurons les eaux usées de nos agglomérations dans 99 stations d'épuration et contribuons également à la protection des milieux récepteurs en contrôlant les systèmes d'épuration individuelle.



Eau potable : accompagner l'autonomie communale

IDELUX Eau apporte son expertise dans le domaine de la gestion de l'alimentation en eau potable. Ses interventions portent sur :

- l'élaboration de schémas directeurs locaux ;
- la recherche de nouvelles ressources ;
- l'élaboration des permis d'environnement relatifs aux prises d'eau souterraine ;
- la délimitation des périmètres des zones de prévention ;
- la mise en œuvre des actions et mesures de protection des captages dans les zones de prise d'eau et de prévention ;
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception (auteur de projet) et le suivi (direction de chantier + surveillance) pour la réalisation des infrastructures de production et de distribution d'eau potable ;

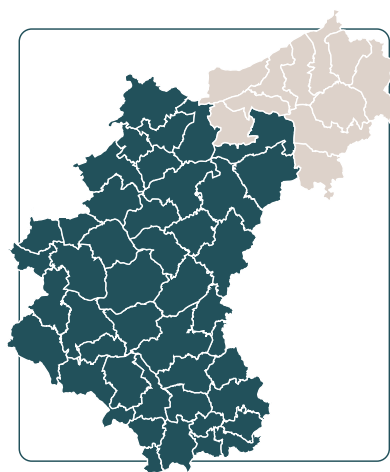
- l'aide à la gestion des infrastructures de production et distribution d'eau (maintenance électromécanique, électrique, hydraulique, automatisation et gestion à distance des installations) ;
- le cadastre des réseaux et l'élaboration d'une cartographie informatique ;
- l'aide à la mise en conformité pH ;
- la consultation dans des domaines spécifiques : télégestion, recherche de fuites, régulation hydraulique des réseaux...

CONTACTS

Christine BOUILLON
responsable appui aux communes et investissements
christine.bouillon@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 88
GSM : +32 499 58 00 31

CLIENTS

Communes, SWDE, SPGE, Province, institutions publiques



Philippe WALHAIN

directeur exploitation
philippe.walhain@idelux.be
tél. : +32 63 23 01 71
GSM : +32 495 26 41 26

Willy JACQUES

chef de projets - Eau potable
willy.jacques@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 81
GSM : +32 496 57 36 84

Claire DEROANNE

chef de projets
Attert, Bouillon, Chiny, Erezée, Etalle,
Gouvy, Habay, Léglise, Libin, Libramont,
Manhay, Musson, Nassogne, Saint Hubert,
Saint Léger, Tellin, Tenneville.
claire.deroanne@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 20
GSM : +32 473 94 49 00

Quentin NEULENS

chef de projets
Meix devant Virton, Rouvroy, Tintigny,
Virton.
quentin.neulens@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 00
GSM : +32 493 12 91 13

Gestion de l'assainissement collectif

Organisme d'assainissement agréé par la Wallonie, IDELUX Eau conçoit, réalise et assure l'exploitation des ouvrages destinés à l'assainissement collectif des eaux urbaines résiduaires : stations d'épuration et collecteurs. IDELUX Eau apporte son aide aux communes pour l'élaboration du volet égouttage des PIC (Plans d'investissement communaux) et assure la conception et la réalisation de l'égouttage prioritaire communal.

N.B. Missions exercées en délégation du Gouvernement wallon et de la SPGE

CONTACTS

- **Conception et réalisation des ouvrages d'assainissement et de collecte (stations d'épuration, collecteurs et égouttage)**

Christine BOUILLON

responsable appui aux communes et investissements
christine.bouillon@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 88
GSM : +32 499 58 00 31

Guillaume BURETTE

chef de projets - Assainissement Investissements
guillaume.burette@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 82
GSM : +32 473 31 22 71

Pauline DE ROECK

chef de projets - Assainissement Investissements
pauline.deroeck@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 93
GSM : +32 496 54 96 90

Corine DUPLICY

chef de projets - Assainissement Investissements
corine.duplicy@idelux.be
tél. : +32 63 23 08 85
GSM : +32 496 19 90 65

Quentin NEULENS

chef de projets - Assainissement Investissements
quentin.neulens@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 00
GSM : +32 493 12 91 13

Éric COTTIN

chef de projets collecte
Attert, Chiny, Daverdisse, Durbuy, Étalle, Erezée, Fauvillers, Florenville, Habay, La Roche-en-Ardenne, Léglise, Libin, Libramont-Chevigny, Manhay, Marche-en-Famenne, Martelange, Nassogne, Neufchâteau, Rendeux, Saint-Hubert, Sainte-Ode, Tellin, Tenneville, Tintigny, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm Virton, Wellin
eric.cottin@idelux.be
tél. : +32 63 67 02 63
GSM : +32 496 26 70 46

Patrick HERMANT

chef de projets collecte
Arlon, Aubange, Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Gouvy, Herbeumont, Houffalize, Hotton, Meix-devant-Virton, Messancy, Musson, Paliseul, Rouvroy, Saint-Léger
patrick.hermant@idelux.be
tél. : +32 63 67 02 62
GSM : +32 496 19 90 58

- **Exploitation des ouvrages d'assainissement et de collecte**

Philippe WALHAIN

directeur exploitation
philippe.walhain@idelux.be
tél. : +32 63 23 01 71
GSM : +32 495 26 41 26

Bernard BANDIN

coordinateur des cellules spécialisées
bernard.bandin@idelux.be
tél. : +32 63 23 01 76
GSM : +32 495 26 46 26

Service de garde pour appels d'urgence notamment lors de pollutions ou incidents sur des ouvrages d'assainissement : +32 800 94 894

Réseaux d'égouttage : aide à la gestion

Dans le cadre des services d'aide à la gestion de l'égouttage, IDELUX Eau propose de réaliser ou de faire réaliser des missions qui portent notamment sur les thèmes suivants :

- études de diagnostic ;
- cadastre de l'égouttage et mise sur support cartographique ;
- curage préventif des réseaux ;
- modélisation hydraulique ;
- gestion des eaux pluviales ;
- gestion des impétrants ;
- contrôle des raccordements ;
- élimination des eaux claires parasites ;
- reprise de pollution ;
- reprise en exploitation d'équipements (stations de pompage) ;
- gestion et suivi de déversoirs d'orage.

CONTACTS

Philippe WALHAIN

directeur exploitation
philippe.walhain@idelux.be
tél. : +32 63 23 01 71
GSM : +32 495 26 41 26

Olivier MAJERUS

coordinateur – gestion technique des réseaux
olivier.majerus@idelux.be
tél. : + 32 63 67 02 67
GSM : +32 496 56 36 86

Sophie PLAINCHAMP

géomaticienne
sophie.plainchamp@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 09

Gestion des eaux pluviales

IDELUX Eau accompagne les communes dans la gestion des eaux pluviales au travers d'études ou de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- modélisation hydraulique de réseaux d'égouttage ;
- études hydrauliques et hydrologiques ;
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'ouvrage de gestion des eaux pluviales, lutte contre les inondations et les coulées boueuses, zones d'immersion temporaire...

CONTACTS

Christine BOUILLON

responsable appui aux communes et investissements
christine.bouillon@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 88
GSM : +32 499 58 00 31

Frédéric ADAM

conseiller technique
Arlon, Attert, Aubange, Bastogne, Daverdisse, Etalle, Fauvillers, Habay, Léglise, Libin, Libramont, Martelange, Messancy, Musson, Nassogne, Neufchâteau, Paliseul, Saint Hubert, Saint Léger, Tellin, Vaux sur Sûre, Wellin
frederic.adam@idelux.be
tél. : +32 63 58 98 35
GSM : +32 493 74 11 52

Gauthier NOKEL

conseiller technique eaux pluviales
Bertogne, Bertrix, Bouillon, Chiny, Durbuy, Erezée, Florenville, Gouvy, Herbeumont, Hotton, Houffalize, La Roche en Ardenne, Manhay, Marche en Famenne, Meix devant Virton, Ren-deux, Rouvroy, Sainte Ode, Tenneville, Tintigny, Vieslalm, Virton
gauthier.nokel@idelux.be
tél. : +32 63 63 44 03
GSM : +32 496 57 36 84

Conseillers en environnement

IDELUX Eau aide les communes à assurer la conformité de leur territoire en matière d'alimentation en eau, de gestion des eaux pluviales et de collecte et de traitement des eaux usées :

- vulgarisation de la législation eaux usées, eaux pluviales, eau potable ;
- sensibilisation et information des communes et autres acteurs concernés (particuliers, professionnels de la construction...);
- élaboration de règlements types ;
- remise d'avis sur permis ;
- suivi de la qualité des eaux brutes et de distribution ;
- aide à l'analyse/amélioration des raccordements particuliers ;
- développement d'outils de gestion et d'aide à la décision ;
- contact pour l'outil digital métier CartEAU.

CONTACTS

Aline BAUDUIN

coordinatrice des conseillers en environnement
aline.bauduin@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 91
GSM : +32 496 12 33 28

Adrien BEENKENS

conseiller en environnement
Arlon, Bastogne, Bertogne, Durbuy, Étalle, Sainte-Ode, Tenneville, Tintigny, Virton
adrien.beenkens@idelux.be
tél. : +32 63 63 44 02
GSM : +32 492 18 20 74

Lindsey GÉRARD

Bouillon, Florenville, Gouvy Libramont, Saint-Hubert, Tellin, Vaux-sur-Sûre, Vielsalm,
conseillère en environnement
lindsey.gerard@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 44
GSM : +32 492 13 62 26

Maxime JACQMIN

conseiller en environnement
 Attert, Erezée, Fauvillers, Gouvy,
 Hotton, Manhay, Martelange, Musson,
 Rendez, Tellin, Vielsalm, Wellin
 maxime.jacqmin@idelux.be
 GSM : +32 497 23 91 61

Cathy LE BARON

conseillère en environnement
 Aubange, Bouillon, Habay, Herbeu-
 mont, Houffalize, La Roche-en-Ar-
 denne, Meix-devant-Virton, Messancy,
 cathy.lebaron@idelux.be
 tél. : +32 63 23 18 84
 GSM : +32 498 70 86 47

Maëva MICHEL

conseillère en environnement
 Bertrix, Chiny, Daverdisse, Légglise,
 Libin, Marche-en-Famenne, Nassogne,
 Neufchâteau, Paliseul
 maeva.michel@idelux.be
 tél. : +32 63 63 44 00
 GSM : +32 472 47 25 31

**Missions déléguées
 en matière
 d'assainissement**

IDELUX Eau exécute des missions dé-
 léguées par le Gouvernement wallon
 ou la SPGE en matière d'assainisse-
 ment. Elles portent sur :

- la réalisation des études de zone en zone d'assainissement autonome prioritaire ;
- les missions de contrôle des systèmes d'épuration individuelle (SEI) et d'accompagnement des particuliers dans le cadre de la GPAA (Gestion publique de l'assainissement autonome) ;
- l'élaboration et le suivi des demandes de modification de PASH.

CONTACTS

Voir « les conseillers en environne-
 ment »

**Élaboration de projets
 transfrontaliers**

IDELUX Eau assiste la Province de Luxembourg, les communes et les institutions publiques concernées dans l'élaboration de projets transfrontaliers destinés à assurer un traitement conjoint des eaux usées urbaines ou une meilleure gestion des eaux de pluie ou encore à sécuriser l'approvisionnement en eau.

CONTACTS

Christine BOUILLON

responsable appui aux communes et investissements
 christine.bouillon@idelux.be
 tél. : +32 63 23 18 88
 GSM : +32 499 58 00 31

**Coopération
 au développement**

IDELUX Eau assiste la Province de Luxembourg, les communes et les institutions publiques concernées dans l'élaboration et le suivi de projets de coopération dans les domaines de l'assainissement des eaux et de l'alimentation en eau potable.

CONTACTS

Assainissement des eaux usées

Philippe WALHAIN

directeur exploitation
 philippe.walhain@idelux.be
 tél. : +32 63 23 01 71
 GSM : +32 495 26 41 26

IDELUX ENVIRONNEMENT

L'environnement préservé !

Nous donnons vie aux déchets : 31 filières de valorisation sont mises en place au départ de nos recyparcs et des différentes collectes en porte-à-porte organisées sur le territoire.. Des infrastructures performantes valorisent au mieux la matière organique et la fraction résiduelle collectées en porte-à-porte. 95 % des déchets ménagers collectés sont recyclés ou valorisés. Mais le meilleur déchet est celui qui n'existe pas. Notre volonté reste, dans un esprit de développement durable, d'inciter la population à en produire le moins possible.



LOGISTIQUE

Collectes des déchets ménagers

IDELUX Environnement organise les collectes de déchets pour le compte des communes. Elles sont organisées en porte-à-porte (déchets organiques et résiduels).

IDELUX Environnement organise aussi la collecte sélective en porte-à-porte des emballages PMC*

* emballages en plastique, métalliques et cartons à boissons, de papiers/cartons et d'encombrants ménagers.

CONTACTS

- **Collectes des déchets ménagers, des plastiques agricoles et des déchets infectieux et/ou dangereux des PME**

Stéphane FOKAN

chef de service logistique collectes
stephane.fokan@idelux.be
tél. : +32 63 42 00 28
GSM : +32 496 57 36 78

Arnaud LEIJDECKERS

conseiller environnement
arnaud.leijdeckers@idelux.be
tél. : +32 63 42 00 39
GSM : +32 497 51 91 85

collectes@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 87

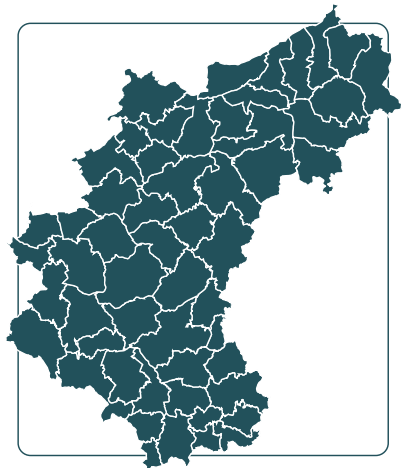
Recyparcs et bulles à verre

IDELUX Environnement gère 53 recyparcs et plus de 1 574 bulles à verre réparties sur le territoire des 55 communes qu'elle dessert. La gestion mutualisée de ces outils permet aux communes de bénéficier de coûts globalisés et répartis au prorata des équivalents-habitants de chacune d'elles.

Pour accueillir au mieux nos concitoyens, bénéficiaires directs de ces infrastructures, celles-ci sont régulièrement renouvelées.

CLIENTS

Communes, particuliers, entreprises, collectivités



Les préposés sont formés chaque année sur des thèmes tels que la sécurité, les premiers soins, l'accueil et les filières de recyclage.

CONTACTS

recyparcs@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 87

• **Réseau des recyparcs**

Pierre COLLIGNON
 directeur logistique
 pierre.collignon@idelux.be
 tél. : +32 63 42 00 27
 GSM : +32 475 68 61 38

• **Réseau des bulles à verre**

Daniel RONGVAUX
 chargé de missions
 daniel.rongvaux@idelux.be
 tél. : +32 63 42 00 89
 GSM : +32 496 57 36 77

• **Hall de conditionnement de Saint-Vith**

José TOUSSAINT
 chef de projets - Logistique
 jose.toussaint@idelux.be
 tél. : +32 80 22 18 57
 GSM : +32 479 99 62 49

SENSIBILISATION

Conseillers en environnement

Les conseillers en environnement d'IDELUX Environnement sont l'interface de terrain entre l'Intercommunale, les communes et les citoyens. En charge chacun de plusieurs communes, leur but est d'améliorer la gestion globale des déchets, de la prévention à la lutte contre les incivilités environnementales.

CONTACTS

reseau.conseillers.environnement@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 87

Catherine JACOBY
 coordinatrice des conseillers en environnement
 catherine.jacoby@idelux.be
 tél. : +32 84 45 00 30
 GSM : +32 499 94 71 36

Catherine BETTENDORFF
 conseillère en environnement
 Amel, Bullange, Burg-Reuland, Butgenbach, Gouvy, Lierneux, Malmedy, Saint-Vith, Stavelot, Trois-Ponts et Waimes
 catherine.bettendorff@idelux.be
 tél. : +32 80 22 18 56
 GSM : +32 497 06 60 34

Delphine DARON
 conseillère en environnement
 Durbuy, Érezée, Hotton, La Roche, Marche-en-Famenne, Nassogne, Rendoux, Stoumont, Tenneville et Vielsalm
 delphine.daron@idelux.be
 tél. : +32 84 45 00 33
 GSM : +32 496 26 70 47

Audrey LAMBRECHT
 conseillère en environnement
 Arlon, Attert, Aubange, Étalle, Fauvillers, Martelange, Meix-dvt-Virton, Messancy, Musson, Rouvroy, Saint-Léger et Virton
 audrey.lambrecht@idelux.be
 tél. : +32 63 42 00 46
 GSM : +32 496 26 70 43

Pascal MICHA
 conseiller en environnement
 Bertrix, Bouillon, Chiny, Daverdisse, Florenville, Herbeumont, Houffalize, Manhay, Neufchâteau, Paliseul et Wellin
 pascal.micha@idelux.be
 tél. : +32 84 45 00 37
 GSM : +32 497 51 91 84

Lesley VANDE VELDE
 conseillère en environnement
 Bastogne, Bertogne, Habay, Léglise, Libin, Libramont, Sainte-Ode, Saint-Hubert, Tellin, Tintigny et Vaux-sur-Sûre
 lesley.vandevelde@idelux.be
 tél. : +32 84 45 00 36
 GSM : +32 496 26 70 51

EXPLOITATION

Tri, conditionnement et traitement des déchets

IDELUX Environnement gère différents outils destinés à conditionner, à traiter et à valoriser certains déchets collectés :

- les halls de tri : ils sont en charge du tri des papiers/cartons. D'autres déchets plus spécifiques (plastiques agricoles, frigolite ...) y sont traités et conditionnés ;
- les dalles de compostage : elles servent au traitement des déchets verts issus des recyparcs ;
- l'usine de biométhanisation : elle traite les déchets organiques collectés sélectivement pour en extraire le biogaz, valorisé sous forme d'électricité et de chaleur ;
- les dalles aérauliques : elles servent au compostage des déchets organiques collectés sélectivement et préalablement biométhanisés ;
- les dalles de concassage : elles servent au recyclage des déchets inertes de la construction issus des recyparcs ;
- l'unité de production de combustible de substitution : elle permet une valorisation énergétique des encombrants et de la fraction résiduelle collectée sélectivement ;
- le sécheur à boues : on y sèche les boues des stations d'épuration ;
- le centre d'enfouissement technique (Habay) : il accueille les déchets ultimes.

CONTACTS

• Sites d'exploitation

Christophe ARNOULD

directeur exploitation
christophe.arnould@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 23
GSM : +32 499 51 01 91

• Pour le site de Habay

Carl DAMBRAIN

chef d'exploitation
carl.dambrain@idelux.be
tél. : +32 63 42 00 29
GSM : +32 496 28 62 06

• Pour le site de Tenneville

Benoît TOUSSAINT

chef d'exploitation
benoit.toussaint@idelux.be
tél. : +32 84 45 01 11
GSM : +32 492 15 09 73

Accueil de déchets dans nos infrastructures de collecte et de traitement

IDELUX Environnement propose des solutions de gestion optimales des déchets aux PME-PMI. Celles-ci peuvent ainsi orienter chaque déchet vers sa destination avec l'assurance d'une valorisation maximale et dans le respect des législations.

CONTACTS

Jérôme MAUS

chef de projets
jerome.maus@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 92
GSM : +32 496 26 05 62

EMAS

CONTACTS

Laurent MICHEL

coordinateur Cellule CQ/EMAS
laurent.michel@idelux.be
tél. : +32 63 21 34 63
GSM : +32 492 15 18 99

IDELUX Finances

Nous accompagnons les entreprises

Nous soutenons les entreprises dans le financement de leur immobilier - terrains, bâtiments, aménagements - au départ de formules souples et personnalisées.

Avec des acteurs privés, nous gérons l'invest Luxembourg Développement qui aide les petites et moyennes entreprises à financer leurs projets de croissance en respectant leur autonomie de décision.



Financement immobilier d'entreprises

IDELUX Finances octroie des financements, sous forme de leasing immobilier, qui portent sur des bâtiments industriels, artisanaux ou de services situés en province de Luxembourg. Les financements sont octroyés à des conditions de marché pour autant que le demandeur présente une structure financière et des garanties suffisantes.

Capital à risque

Luxembourg Développement est un invest mis sur pied à la demande de la Wallonie pour renforcer les fonds propres de PME-TPE qui investissent dans leur développement. L'apport financier sous forme de capital à risque ou de prêt subordonné de Luxembourg Développement et sa présence aux côtés de l'entreprise facilite l'accès de celle-ci au crédit bancaire et sécurise son projet. Une caractéristique de Luxembourg Développement est la présence de plusieurs dirigeants de grandes entreprises de la province de Luxembourg qui partagent leur expérience avec le

conseil d'administration appelé à se prononcer sur les demandes des entreprises qui sollicitent la contribution de l'invest.

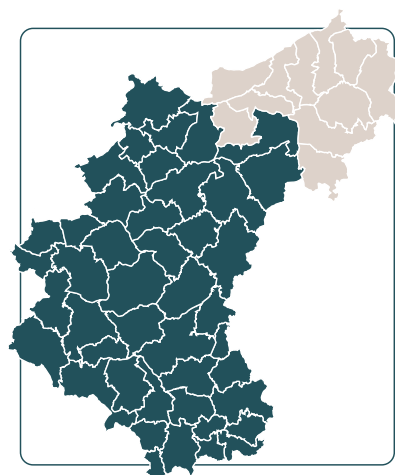
CONTACTS

Bénédicte COMANS
conseillère juridique –
Juriste d'entreprise
benedicte.comans@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 64
GSM : +32 477 51 35 84

Christian PÉRILLEUX
directeur financier
christian.perilleux@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 34

CLIENTS

Entreprises (PME ou grandes entreprises pour IDELUX Finances - PME pour Luxembourg Développement) en société commerciale et disposant ou souhaitant disposer d'une implantation immobilière en province de Luxembourg



IDELUX Projets publics

Nous travaillons à votre bien-être

Le bien-être, c'est pouvoir travailler près de chez soi, trouver un logement mais aussi des lieux où se détendre, une crèche, pratiquer un sport, faire la fête, profiter d'espaces publics agréables...

Nous accompagnons les communes dans leurs projets de logements, de sport, de tourisme, d'aménagements urbains, de valorisation du patrimoine, de développements « smart »...



Conseils en montage de projet

Un projet vous semble intéressant et vous ne savez pas par quel bout l'entamer. Vous avez besoin d'une information juridique, d'une analyse urbanistique, socioéconomique ou environnementale.

Vous recherchez des statistiques ou des études de marché. Vous avez besoin d'informations sur les sub-sides possibles au niveau régional ou européen.

Tarif : demande ponctuelle > gratuit ; demande plus conséquente > proposition chiffrée.

Assistance à maîtrise d'ouvrage

Au départ de votre demande et d'une méthode de gestion de projet éprouvée, nous prenons en charge pour votre compte le pilotage du projet. Notre mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage consiste à épauler le maître d'ouvrage public dans toutes les étapes qui conduiront à la réalisation de son projet.

Nous le déchargeons de prestations tout en lui apportant notre expertise et notre carnet de contacts. Le maître d'ouvrage public reste bien sûr « maître » de son projet.

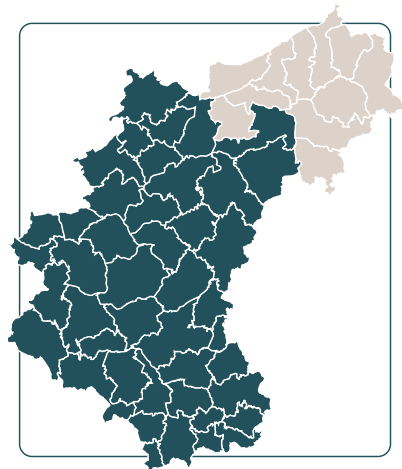
IDELUX Projets publics intervient plus particulièrement pour accompagner ses partenaires publics (communes, CPAS, Zone de secours,...) :

- dans tous les projets répondant aux besoins de ces partenaires comme : aménagements urbains, bâtiments publics, aménagements sportifs, logements, tourisme,... ;
- dans l'accompagnement de ces partenaires en termes de transitions énergétique, numérique et de mobilité ;
- dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

À noter : IDELUX Projets publics propose aux pouvoirs publics d'adhérer à sa centrale d'achat donnant accès à des marchés de mise en place de solutions Smart, de rénovation énergétique des bâtiments, de réalisation d'expertises de sol et de gestion des terres excavées et de certification PEB des bâtiments publics.

CLIENTS

Communes, Province



CONTACTS

Jacques HANSEL

directeur du département
Développement de projets
jacques.hansel@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 60
GSM : +32 495 53 51 00

Denis LIEBENS

chef de service
denis.liebens@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 49
GSM : +32 495 23 28 57

Julie COLLIN

chef de projets
julie.collin@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 31
GSM : +32 497 44 22 52

Richard CONSTANT

chef de projets
richard.constant@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 11
GSM : +32 496 54 95 16

Laure DELBECQ

chef de projets
laure.delbecq@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 80
GSM : +32 492 14 04 98

Florian DEMBLON

chef de projets
florian.demblon@idelux.be

Ester HALLEZ

chef de projets
ester.hallez@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 58
GSM : +32 491 62 78 97

Magali HANNARD

chef de projets
magali.hannard@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 40
GSM : +32 495 23 18 37

Céline LAURENT

chef de projets
celine.laurent@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 06
GSM : +32 499 77 22 23

Emmanuel LIBERT

chef de projets
emmanuel.libert@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 15
GSM : +32 490 57 45 19

Benoît MULLER

chef de projets
benoit.muller@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 89
GSM : +32 494 40 45 46

Geoffrey PELERIN

chef de projets
goeffrey.pelerin@idelux.be
tél. : +32 63 23 44 14
GSM : +32 492 44 13 87

Caroline PINON

chef de projets
caroline.pinon@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 32
GSM : +32 479 51 27 37

Audrey ROBERT

chef de projets
audrey.robert@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 46
GSM : +32 499 77 22 24

Aurélie STOUSE

chef de projets
aurelie.stouse@idelux.be
tél. : +32 63 23 18 37
GSM : +32 491 61 20 76

Hugo XHIGNESSE

chef de projets
hugo.xhignesse@idelux.be
tél. : +32 63 23 19 43
GSM : +32 494 24 72 40

Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
6700 Arlon - Belgique
tél. +32 63 23 18 11
fax : +32 63 23 18 95

www.idelux.be

